



Annexe 2.5 - Directives pour l'activation des valeurs de joueurs

Formule :

30.04.2013 $34 - \text{âge} > 1$
→ $(34 - \text{âge}) * \text{prix actuel} * 30 \% * \text{potentiel}$

sinon

- $\text{prix actuel} * 30 \%$

Autres critères

- Facteur « potentiel » : pour les joueurs U16-U19 avec 3 matches internationaux ou plus
U16 = 1.1 / U17 = 1.2 / U18 = 1.3 / U19 = 1.4
pour tous les autres joueurs = 1
- La date de référence d'attribution aux joueurs nationaux U est le 30.04.

Dès le 30.4.2014 le facteur sera baissé chaque année de 2 %:

30.04.2014 : formule comme l'année précédente, mais avec un facteur de 28 %

30.04.2015 : formule comme l'année précédente, mais avec un facteur de 26 %

30.04.2016 : formule comme l'année précédente, mais avec un facteur de 24%

...

...

Ensuite le facteur sera baissé chaque année de 2 % supplémentaires.